

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2002/006854**
n°de gestion : **1957B00115**
n°SIREN : **057 501 157 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 01/09/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A L HOSTELLERIE TERMINUS société anonyme à conseil d'administration

10 place de la Gare 38000 Grenoble -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration du 29/06/2002 (2 exemplaires)

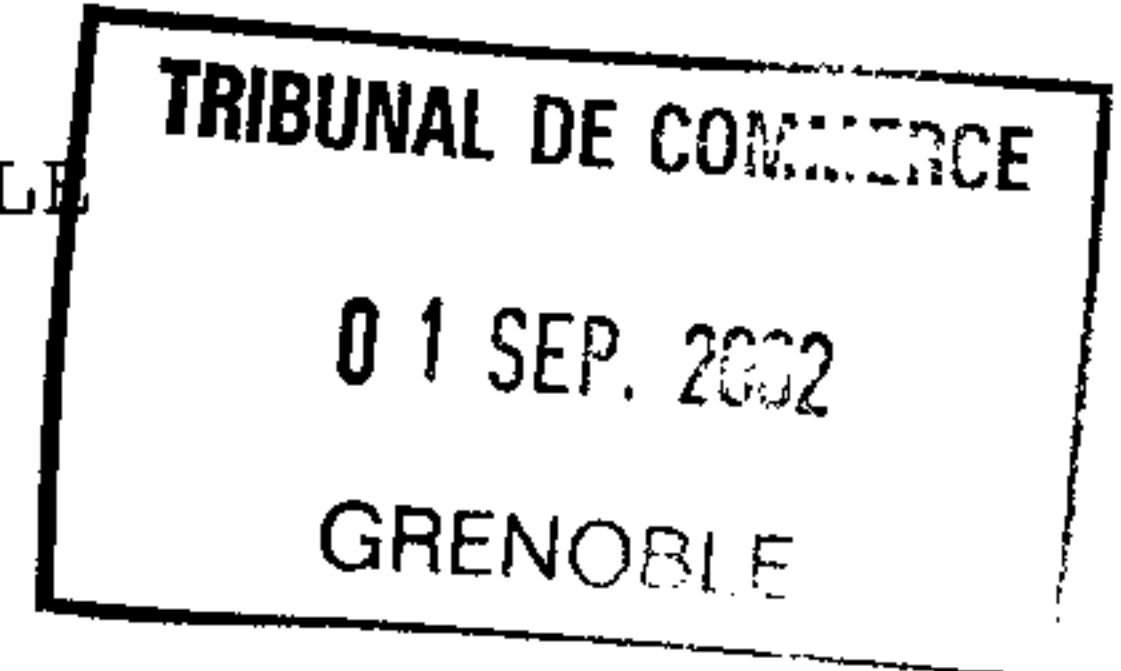
Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

N° 6854

S.A. A L'HOTELLERIE TERMINUS
Société anonyme au capital de 110 000 euros
Siège social : 10, Place de la Gare
GRENOBLE (ISERE)

057 501 157 R.C.S. GRENOBLE



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 29 JUIN 2002

L'an deux mille deux,
Et le Vingt Neuf Juin, à dix neuf heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Mme Anne-Marie REBERT, Président du conseil d'administration,
- Mr Denis REBERT, Directeur Général,
- Mr Olivier REBERT, administrateur,

La séance est présidée par Mme Anne-Marie REBERT en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Démission du directeur général,

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition du président, le conseil enregistre la démission de Mr Denis REBERT, administrateur, de son mandat de directeur général à compter de ce jour, celui-ci conservant sa fonction d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

LE PRESIDENT

A. Rebert

UN ADMINISTRATEUR

Denis Rebert